

L'AERO-CLUB

Affilié à la FFA (Fédération Française Aéronautique) l'Aéro-club est une association loi 1901 ayant pour but l'apprentissage, le développement et la pratique du sport aéronautique.

L'Aéro-club du Giennois est né en septembre 1945 de la fusion de l'Aéro-club de Gien et de l'Aéro-club Libération.

Le premier avion du club fut un STAMPE F-BCFX, arrivé le 25 juillet 1946.

Organisme de formation (DTO) enregistré sous le n° FR DTO 0302, il assure la formation théorique et pratique en vue de l'obtention du Brevet de Base (BB), du LAPL (Light Aircraft Pilot Licence) de la Licence de Pilote Privé (PPL)

Aujourd'hui quelques 80 membres, pilotes, élèves pilotes et instructeurs composent l'association.

Tous les instructeurs sont FI (flight instructor) et pour certains FE (flight examiner) ce qui permet d'assurer au sein du club la prorogation des licences PPL.

L'instruction est dispensée le WE et les jours fériés ainsi que le mercredi après-midi. Les réservations avion et instructeur peuvent être faites "en ligne" sur le système utilisé par le club.

Apprendre à piloter est beaucoup plus simple qu'on peut le croire. Une leçon par semaine suffit pour se lancer dans l'aventure. Avec une vingtaine d'heures on peut obtenir un BB (brevet de base).

Les instructeurs n'ont jamais le sentiment d'enseigner mais de communiquer une passion, avec la rigueur nécessaire à cette activité.

Pour les plus jeunes (à partir de 13 ans) La formation au **BIA** (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) est dispensée en liaison avec l'établissement scolaire. Celle-ci comprend une formation théorique (histoire de l'aviation, météorologie, navigation,... de 40h et pratique sous forme de 2 à 3 vols d'une durée de 30 à 40 minutes.

ACTIVITES

- école de pilotage
- Vols "découverte" ou d'initiation
- perfectionnement
- BIA
- voyages

Vol "découverte" : anciennement appelé "baptême de l'air", vol de 30mn pour la découverte du monde aérien, pour assouvir un rêve ou débiter une passion. Possibilité d'emmener jusqu'à 3 personnes pour le même prix (voir tarif)

Vol d'initiation : permet à moindre coût et sans aucune formalité (pas d'adhésion au club) d'effectuer avec un instructeur un 1^{er} vol de 30mn maxi en situation d'élève pilote.

Les AVIONS

La flotte est composée de 4 appareils permettant l'apprentissage, le perfectionnement, le voyage et bien évidemment le plaisir.

1 **JODEL D112** biplace train classique

1 **Robin DR440** quadriplace train tricycle

1 **Robin DR480** quadriplace train tricycle

1 **Stampe SV4** biplace train classique

(1) prendre contact avec le club pour conditions et prise de rendez-vous.(par Mel de préférence)

APPRENDRE à PILOTER

Pour débiter la formation, **aucune connaissance théorique n'est exigée.**

Préalablement un **vol d'initiation** (sans adhésion préalable au club) peut être effectué. Ce vol pourra ensuite être comptabilisé comme temps d'instruction.

Un certificat médical délivré par un médecin agréé aéronautique sera demandé pour effectuer le 1^{er} vol en solo (il est néanmoins recommandé de passer la visite correspondante dès le début de la formation).

Dès inscription au club, le 1^{er} vol d'instruction peut avoir lieu.

APPRENDRE A PILOTER (suite)

Les BREVETS & LICENCES

Conditions communes d'obtention :

- accord parental pour les mineurs.
- passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.
- avoir suivi une formation théorique (en méthode e-learning agréée FFA auprès de l'institut Mermoz)
- satisfaire à une épreuve théorique et pratique.

Brevet de Base (âge minimum 15 ans)

- avoir suivi une formation en vol comprenant un minimum de 6 heures en double commande.
- avoir effectué seul à bord, 20 atterrissages et 4 heures de vol.

Vous pourrez voler seul à bord dans un rayon de 30kms autour de l'aérodrome de départ.

Licence LAPL (âge minimum 17 ans)

- avoir suivi une formation en vol de 30 heures comprenant un minimum de 15 heures en double commande.
- avoir effectué seul à bord 6 heures de vol solo supervisées comprenant au minimum 3 navigations dont un voyage de 80 nautiques (150 kilomètres) au cours duquel 1 atterrissage complet sera effectué sur 1 aérodrome différent de celui de départ.

Licence PPL (âge minimum 17 ans)

- avoir suivi une formation en vol de 45 heures comprenant un minimum de 25 heures en double commande avec initiation au vol sans visibilité.
- avoir effectué seul à bord au moins 10 heures de vol supervisé dont 5 heures de vol solo sur la campagne et au moins un vol de 150NM avec 2 atterrissages complets intermédiaires.

APPRENDRE A PILOTER (suite)

Les AIDES (bourses)

Les élèves âgés de - 21 ans peuvent bénéficier d'aides octroyées sous forme de bourses (1).

- 335 € pour le 1er solo
- 335 € pour le brevet de base
- 500 € pour le brevet de base avec BIA
- 670 € pour le PPL

L'élève pilote passe une convention avec l'Aéro-club pour matérialiser le début de sa formation. L'Aéro-club fait annuellement les demandes de bourses auprès de la FFA pour les élèves remplissant les conditions. L'Aéro-club reverse les sommes allouées par la FFA.

Exemple de budget (1)

Brevet de Base: sur une base de 13 heures en double commande et 12 heures de solo:

de 900 à 1300€ soit de 75 à 108€/mois sur 12 mois

Passage du **brevet de base** au **PPL**

de 3900 à 4400 € soit de 325 à 366€/mois sur 12 mois

LAPL sur une base de 40 heures (sans aide)

6000€ soit 250€/mois sur 24 mois

PPL sur une base de 55 heures (sans aide)

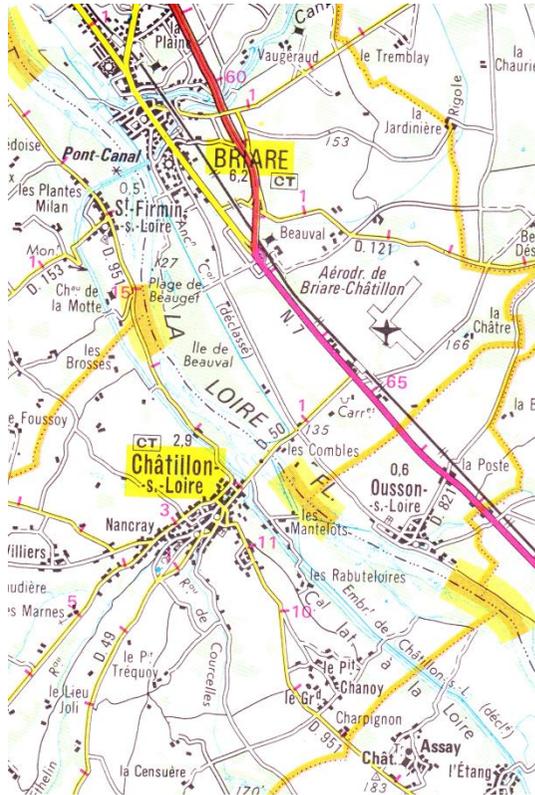
7700€ soit 320€/mois sur 24 mois

Ces budgets sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur la moyenne des heures de formation constatées à l'ACG pour l'obtention des brevets. Ils ne tiennent pas compte des frais d'inscription au club ni de l'achat du "livret de progression" et du "carnet de vol".

(1) sur base tarif 2019

Adresses utiles : FFA: <http://www.ff-aero.fr>

Pour NOUS REJOINDRE



Aéroclub du Giennois
Aérodrome de Briare-Châtillon
RN7
45250 Briare

Tél : 02 38 31 18 70 (WE et jours fériés)

Mel: acgiennois@orange.fr